



Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information :

Aux membres du conseil d'administration
Aux permanents d'UDOGEC-UROGEC
Aux directeurs diocésains

Note d'information n°2013-02

Paris, le 11 janvier 2013

Objet : Situation des salariés des établissements

Madame, Monsieur,

Avec la signature de trois accords le 13 décembre par le SPELC et le SNEC CFTC et après un an de négociation et plus de 20 réunions paritaires, le collège employeur pensait avoir stabilisé la situation (voir notes d'information des 14 et 19 décembre 2012).

Malheureusement quatre organisations syndicales non signataires (FNEC FP FO, FEP CFDT, SNEIP CGT et SYNEP CGC) ont notifié leur opposition à la mise en œuvre de la Convention collective des établissements d'enseignement privé (CCEEP) (voir note d'information du 4 janvier 2013).

Aujourd'hui, la validité juridique de cette opposition pose question.

Si jamais la CCEEP devait s'appliquer des régularisations devraient être opérées à compter du 14 décembre 2012.

Compte tenu des procédures judiciaires en cours, le collège employeur recommande d'appliquer aux salariés embauchés avant le 14 décembre 2011 les « Avantages Maintenus Temporairement » (AMT) rappelés dans le document préparé par les organisations composant le collège employeur.

Nous vous alertons sur le fait **qu'aucune initiative en termes de négociation locale, de négociation d'établissement ou de régularisation par voie d'avenant ne saurait être juridiquement sécurisée** dans cette période d'incertitude.

Nos équipes travaillent autour de questions-réponses qui permettront dès la semaine prochaine aux UDOGEC et UROGEC de répondre efficacement aux établissements.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie LELIÈVRE,
Secrétaire général